

Le  
collège  
des  
années  
2000



GUIDE PRATIQUE  
DES ACTIONS  
POUR LA RÉFORME

COLLÈGE  

---

*repères*



CENTRE NATIONAL  
DE DOCUMENTATION  
PÉDAGOGIQUE

# Le collège des années 2000



GUIDE PRATIQUE  
DES ACTIONS  
POUR LA RÉFORME

Direction de l'Enseignement scolaire (DESCO)  
107, rue de Grenelle 75007 Paris

Maquette et mise en pages : Fabien Biglione

© CNDP, décembre 1999

ISBN : 2 240 00657 9

# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>5</b>
<i>L'atelier lecture pour tous</i> .....	<b>7</b>
<i>L'apprentissage de l'oral</i> .....	<b>9</b>
<i>L'éducation à l'image</i> .....	<b>11</b>
<i>La liaison CM2-6<sup>e</sup></i> .....	<b>12</b>
<i>Les heures de remise à niveau</i> .....	<b>15</b>
<i>L'heure de vie de classe</i> .....	<b>17</b>
<i>Le tutorat</i> .....	<b>18</b>
<i>Les groupes nouvelles technologies appliquées</i> .....	<b>21</b>
<i>Les travaux croisés</i> .....	<b>22</b>
<i>Les nouveaux bulletins trimestriels</i> .....	<b>24</b>
<b>Fiche descriptive d'action</b> .....	<b>26</b>
<b>Rappel des actions mises en place dans le cadre de la réforme du collège des années 2000</b> .....	<b>30</b>



# Préambule

---

**P**armi les actions mises en place dans le cadre de la réforme du collège des années 2000 (dont vous trouverez le rappel à la fin de ce guide), certaines sont déjà largement expérimentées dans les collèges.

J'ai voulu sans tarder recueillir les témoignages de terrain qui montrent la qualité et l'utilité, pour les élèves, du travail accompli. La mutualisation des savoir-faire constitue en effet un des leviers essentiels de l'amélioration du système scolaire.

Tel est l'objectif de ce guide pratique qui porte dans un premier temps sur une dizaine d'actions. D'autres suivront, à partir de la fiche d'action publiée en fin d'ouvrage.

Je remercie chaleureusement toutes les équipes des collèges qui s'engagent, car je sais le temps qu'il faut donner et l'enthousiasme dont il faut être habité pour faire réussir la mutation du collège.

**Ségolène Royal**



ministre déléguée  
chargée de l'Enseignement scolaire



# L'atelier lecture pour tous

## Caractéristiques essentielles

L'atelier lecture pour tous, c'est **deux demi-heures de lecture par semaine** inscrites à l'emploi du temps des élèves tout au long de l'année. Cette mesure concerne :

- tous les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, et pas seulement les élèves en difficulté ;
- elle implique **l'ensemble des enseignants**, toutes disciplines confondues, ainsi que les **documentalistes**, associés à cette démarche.

L'atelier doit être conçu de manière à permettre de (re)construire ou de consolider l'intérêt pour la lecture.

Les activités de l'atelier s'inscrivent dans l'enseignement de la discipline pour aider les élèves à en atteindre les objectifs.

Elles doivent permettre aux élèves de reconnaître et de comprendre les écrits engendrés dans la société par les disciplines enseignées, de percevoir les incidences sociales de ces dernières, de comprendre qu'elles ne sont pas seulement des matières scolaires mais qu'elles jouent un rôle dans le développement des sciences et des techniques, dans les débats de société, dans le développement artistique et culturel...

## Principes de mise en œuvre

Le choix des situations de lecture, des documents à lire, la définition des activités, des modalités d'échange dans la classe et, éventuellement, avec d'autres classes ou d'autres établissements (écoles et collèges) seront élaborés par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Afin de prendre en compte la diversité de leurs intérêts, on proposera ou on fera choisir aux élèves des textes divers par leur longueur, leur complexité, leur genre (documents, articles de presse, de revues, livres – documentaires et fiction), leur manière d'aborder un sujet...

Le choix pourra être individuel ou collectif (plusieurs élèves choisissent la même chose). Il arrivera parfois que toute la classe ait à lire la même chose mais avec des projets différents selon une distribution en petits groupes.

On pourra également **faire appel aux lectures spontanées des élèves**. Et, quelles que soient leurs compétences, on veillera à ne pas les stigmatiser comme mauvais lecteurs ou à ne pas désigner leurs lectures spontanées comme de « mauvaises lectures » : mieux vaut leur faire expliquer pourquoi elles les intéressent et leur plaisent et susciter un débat dans la classe à leur propos.

L'évaluation des progrès des élèves se fera par rapport à eux-mêmes et non par rapport à une norme arbitraire ou à l'aisance des meilleurs lecteurs de la classe.

Les compétences de lecture se développent en continu sur l'ensemble de la scolarité et on ne saurait attendre d'un seul dispositif un effet mécanique et immédiatement repérable.

## Modalités de mise en œuvre

Pendant six semaines consécutives, deux enseignants de la classe sont mobilisés, à raison d'une demi-heure hebdomadaire chacun. Puis deux autres enseignants de la classe prennent le relais durant six semaines, et ainsi de suite. Pour chaque discipline, l'atelier lecture représente donc un volume horaire de trois heures sur l'année. Il ne vient pas s'ajouter aux activités habituelles de la classe, mais représente une diversification de ces activités.

Pendant l'atelier, le professeur organise l'activité et les échanges, apporte une aide adaptée à ceux qui en ont besoin, relance l'intérêt... D'une séance à l'autre, on peut faire varier les documents proposés, on peut préférer poursuivre des lectures sur plusieurs séances. On peut également, en équipe pédagogique, décider d'une progression sur l'année.

La lecture silencieuse et la lecture à voix haute correspondent à deux situations de lecture différentes.

**On réservera la pratique de la lecture à voix haute à des occasions qui la légitiment :**

- pour un texte dont les autres ne disposent pas ;
- pour un texte qu'on a écrit dans le but de le faire connaître aux autres, de le leur soumettre, d'engager une discussion... ;
- dans le cadre de projets de lectures publiques destinées à un auditoire, qui exigent la répétition et l'amélioration de la diction (théâtralisation, enregistrement d'un reportage audio incluant la lecture de citations...).

On pourra prévoir, pour inscrire les élèves dans un réseau de communication, des moments d'échanges oraux à propos des lectures faites et l'écriture de textes à l'intention d'autres lecteurs identifiés.

Ces échanges peuvent prendre les formes les plus diverses (contribution à l'animation du CDI, présentation de livres, expositions, enregistrement audio, journal du collège ou du quartier, échanges sur internet...). Les activités des ateliers lecture peuvent s'inscrire dans un



projet plus large d'une ou de plusieurs disciplines ; en 5<sup>e</sup>, les lectures proposées peuvent s'articuler avec le projet de parcours diversifié et, en 4<sup>e</sup>, avec les travaux croisés.

Les enseignants pourront faire appel aux ressources du CDI et organiser des activités qui conduisent les élèves à y recourir comme à d'autres bibliothèques.

Les ressources entre établissements d'un même secteur, voire d'un bassin (écoles et collèges), peuvent être mutualisées.

Dans le cadre d'une convention, il est également possible de faire appel aux ressources de la bibliothèque municipale. Enfin, exploiter

les ressources d'internet permet de récupérer des documents libres de droit.

On pourra donner des lectures à faire à la maison. Toutefois, le volume demandé et le délai accordé pour les faire doit être adapté aux compétences : on doit différencier la demande en fonction des compétences observées. Pour motiver la lecture, on peut l'orienter par une question ou une recherche d'informations.

Dans une discipline donnée, pendant la période où elle est responsable de l'atelier lecture, on peut réduire les exercices demandés en travail à la maison pour privilégier la lecture.

*Le caractère particulièrement novateur de cette mesure n'a pas rendu possible, dans cette brochure, la présentation d'exemples pertinents de mise en œuvre.*

# L'apprentissage de l'oral

## Caractéristiques essentielles

Il s'agit de développer et de diversifier les pratiques de l'oral par les élèves, **dans toutes les disciplines** : c'est par le jeu des formulations, reformulations, dialogues avec le professeur et avec ses pairs que l'élève construit son savoir, son rapport aux autres et au monde, et qu'il s'affirme comme personne et comme sujet social.

## Principes de mise en œuvre

Le terme oral renvoie à des activités aussi variées que les réponses à des questions dans le cadre d'un cours, la participation à un travail de groupe, l'exposé, le débat, l'improvisation théâtrale ou la récitation de textes poétiques...

Il convient, pour construire des stratégies d'apprentissage, de distinguer :

- la lecture à voix haute, la récitation, plus spécialement travaillée dans le cadre du cours de français ;
- l'oral préparé : exposé à partir de notes, compte rendu d'une observation, etc. ;
- l'oral improvisé : participation à une discussion, prise de parole pour expliquer une démarche, répondre à des questions, justifier sa réponse, apporter des explications, argumenter pour convaincre, etc.

Dans toutes les disciplines, l'oral préparé, et surtout cet **oral plus spontané** par lequel la pensée se cherche et se construit, comparable au brouillon plus qu'à l'écrit achevé, doivent être développés.

Cela implique de **donner place à la parole de chaque élève** dans le cadre de la classe : elle doit être accueillie dans sa spécificité avec attention et bienveillance, **quels que soient les écarts par rapport à la norme scolaire**. C'est à cette condition qu'il est possible d'amener les élèves à prendre conscience de la nécessité d'entrer dans la « langue de

l'école », pour élargir son champ de connaissances, pour être compris par tous.

## Modalités de mise en œuvre

Pour multiplier et diversifier les pratiques d'oral, sans les limiter à l'écoute du professeur et à la formulation de réponses attendues, il faut :

- mettre en place des situations dans lesquelles **le professeur pose des questions ouvertes**, des questions dont il ne connaît pas déjà les réponses et pour lesquelles il attend des informations que seul l'élève peut donner ; par exemple, comment compte-t-il s'y prendre pour résoudre tel problème ? que comprend-il de tel texte ?
- favoriser la verbalisation, ménager des moments où l'élève est appelé à formuler et analyser les démarches qu'il met en œuvre, les opérations qu'il effectue pour conduire une recherche, construire une réponse, résoudre un problème ; à la fin du cours, prévoir un temps pour faire formuler les nouvelles connaissances acquises ;
- favoriser le dialogue entre les élèves pour résoudre un problème, pour réaliser une tâche en ménageant des moments de travail en binômes ou en petits groupes, échanges dont on aura établi clairement les règles de fonctionnement, défini précisément les objectifs et les consignes. C'est en confrontant ses représentations à celles d'autrui, en discutant sur le choix des outils ou d'une méthode, que l'on apprend à argumenter, à proposer les éléments d'une preuve ;
- entraîner l'élève à communiquer par oral, dans des situations « réglées » : apprendre à poser des questions à quelqu'un dans des formes socialement acceptables pour en obtenir une information (interview), à organiser une information, à exposer et justifier les résultats d'une recherche (exposé).

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE BÉTANCE, MURET  
ACADÉMIE DE TOULOUSE*

### Circonstances de l'action

Pour développer le goût de lire, il est important de trouver un espace où parler de ses lectures. Le dispositif proposé permet de présenter des livres et d'argumenter

sur leur intérêt.

Il peut être réalisé dans le cadre du cours de français ou d'un atelier lecture, en classe ou au CDI.

### Modalités de l'action

Plusieurs livres sont mis en circulation dans la classe, de manière à ce que cha-

cun ait été lu par quatre à huit élèves. Deux élèves volontaires vont discuter devant la classe, l'un pour conseiller à ses camarades la lecture de ce livre, l'autre pour la déconseiller.

Il s'agit d'un jeu de rôle, chacun d'entre eux pouvant avoir un avis plus nuancé sur le livre.

Au bout de cinq à dix minutes de débat, les auditeurs peuvent poser des questions à l'un ou l'autre des débatteurs.

À l'issue de cette discussion, un vote à main levée permet de voir qui a envie de lire le livre.

#### **Intérêt pédagogique**

La discussion peut être l'occasion de préciser les intérêts d'un livre, de s'interroger sur la signification profonde de l'histoire, de préparer une argumentation plus générale et abstraite sur les raisons qui peuvent faire choisir un livre.

### **EXEMPLE DE PRATIQUE**

*COLLÈGE DE SAINT-LYS  
ACADÉMIE DE TOULOUSE*

#### **Circonstances de l'action**

En classe de 6<sup>e</sup>, la notion d'accord sujet-verbe fait partie des notions essentielles, dont la maîtrise n'est pas toujours bien assurée et dont la rentabilité orthographique est très importante.

Or, les élèves de 6<sup>e</sup> arrivent avec des habitudes de travail en grammaire très diverses. Certains croient que le sujet est celui qui fait l'action ou que c'est le nom animé le plus proche du verbe. Il importe de faire émerger ces conceptions et ces stratégies pour pouvoir les faire évoluer.

La grammaire méthodique du français inventorie cinq critères pertinents pour identifier le sujet d'un verbe : constituant obligatoire, régit l'accord, encadrement par *c'est... qui*, substitution par un pronom personnel *il / cela...*, transformation passive.

#### **Modalités de l'action**

##### **• Premier temps : individuel écrit**

– Comment faites-vous pour trouver le sujet d'un verbe ?

– Inventez une phrase dans laquelle le sujet vous paraît facile à trouver.

– Inventez une phrase dans laquelle le sujet vous paraît difficile à trouver. Vos camarades devront trouver la solution.

##### **• Deuxième temps : oral en petits groupes de trois**

Les élèves se soumettent mutuellement les phrases difficiles. Ils doivent se mettre d'accord sur la solution pour chacune d'elles. Ils doivent également choisir ensemble la phrase qu'ils soumettront au

groupe classe. À ce stade du travail, l'enseignant observe les groupes et n'apporte pas de correction.

##### **• Troisième temps : collectif oral en groupe classe**

Chacun des groupes d'élèves passe au tableau. Un des élèves écrit la phrase choisie au tableau. Un autre élève donne la parole à ses camarades.

Le rôle de l'enseignant est de susciter des controverses entre les enfants en mettant en évidence les points de désaccord et les stratégies différentes plutôt que d'apporter trop rapidement la réponse correcte.

##### **• Quatrième temps : travail écrit individuel**

À partir d'un ensemble de phrases proposées par l'enseignant, dans lesquelles le sujet est plus ou moins difficile à trouver (sujets pronoms inversés avec des formes verbales à des temps composés, groupes sujets comportant une proposition relative, sujets inversés...), les élèves doivent identifier le verbe et son sujet.

##### **• Cinquième temps : collectif oral**

Correction de l'exercice avec demandes de justifications.

#### **Intérêt pédagogique**

L'activité proposée consiste à faire argumenter les enfants en leur demandant de justifier leurs réponses, de prendre en compte les réponses des autres élèves et de les réfuter. Cette activité suscite une curiosité par rapport au fonctionnement de la langue.

Cette activité peut également être conduite en 5<sup>e</sup> ou en 4<sup>e</sup> dans la perspective de révisions. Elle réserve toujours des surprises sur les représentations des élèves et leurs stratégies.

# L'éducation à l'image

## Caractéristiques essentielles

L'éducation à l'image est inscrite régulièrement dans le travail de la classe.

Les séquences d'éducation à l'image concernent **tous les types d'images et toutes les disciplines**.

La lecture d'image peut constituer un objectif autonome : identifier, repérer, proposer des significations, rapporter à des références culturelles. Elle favorise les pratiques d'oral en permettant des exercices de reformulation, des débats sur les lectures et sur les interprétations construites par les élèves.

La lecture d'image sert la production écrite en permettant une approche méthodique des textes qui combinent langue et image (presse par exemple) ou qui conjuguent oral, écrit et image (films, télévision, multimédia). La production d'image, en interaction ou non avec l'oral et l'écrit, sert un projet. Elle peut être propre à une discipline ou pluridisciplinaire. Elle trouve place en particulier dans les travaux croisés. Compte tenu du rôle de l'image dans les usages du multimédia, lecture et production sont au cœur des groupes NTA.

## Principes de mise en œuvre

Chaque discipline conduit sur l'image des apprentissages spécifiques **en liaison avec les**

**acquisitions concernées**. L'image sera envisagée comme support ou comme outil de traitement de l'information (cartes, schémas et graphes), comme composante des textes ou des discours descriptifs, explicatifs, argumentatifs.

La démarche est essentiellement sous-tendue par l'analyse des situations de communication, par les notions de point de vue et d'interaction écrit-oral-image.

L'évaluation tiendra compte des compétences construites dans le champ de l'image en veillant à la diversité des démarches élaborées dans les apprentissages entre langue et image.

## Modalités de mise en œuvre

L'éducation à l'image entretient des rapports étroits avec les projets culturels qui permettent de finaliser, dans l'approche des œuvres complètes, la maîtrise des langages installée dans les séquences de classe.

L'efficacité de cette mesure est liée à sa régularité et à sa généralisation.

Une coordination transdisciplinaire est indispensable.

Les arts plastiques, traditionnellement concernés par l'éducation à l'image, prennent toute leur place dans cette coordination.

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE VAUBAN, BELFORT  
ACADÉMIE DE BESANÇON*

### Circonstances de l'action

L'existence du programme Télécole (éducation à l'image télévisuelle) dans le département, et notamment dans le secteur de recrutement du collège, a incité à créer une continuité des apprentissages dans les domaines des activités langagières et de l'éducation à la citoyenneté.

Ce programme répondait en outre à une nécessité de prise en compte des univers de référence des élèves du collège.

### Modalités de l'action

Dans un premier temps, les activités de lecture de l'image télévisuelle ont été mises en place, d'une part, dans le cadre d'une option qui concernait des élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, d'autre part, dans la SEGPA du collège. L'option était encadrée par des professeurs de lettres, d'arts plastiques et de technologie.

Dans un deuxième temps, les pratiques ont été intégrées à l'horaire normal de la classe, pour l'ensemble des niveaux. Des professeurs d'autres disciplines – langues ou histoire et géographie – ont rejoint le groupe. Les séances se sont déroulées selon diverses modalités, en fonction des séquences télévisuelles étudiées. Le fichier élaboré dans le cadre de la recherche-innovation Télécole a constitué un outil de référence précieux. Cette action s'est engagée en relation avec le travail usuel d'expression orale et d'écriture.

### Intérêt pédagogique

Les compétences spécifiques à la lecture de l'image, progressivement élaborées au cours de l'action, ont été réinvesties par les élèves, notamment par l'approche méthodique des textes écrits. Grâce à cette action, chaque élève aura ainsi commencé à maîtriser l'image télévisuelle, composante importante des langages qu'il utilise le plus volontiers.

# La liaison CM2-6<sup>e</sup>

## Caractéristiques essentielles

La liaison CM2-6<sup>e</sup> repose sur :

- des réunions régulières d'information et de concertation entre les professeurs des écoles et du collège, **afin d'harmoniser les exigences, les progressions, les démarches pédagogiques** ;
- l'implication conjointe des inspecteurs en charge du premier degré et de ceux en charge du second degré, pour la mise en place et le suivi de ces rencontres, ainsi que pour l'évaluation des actions engagées ;
- la sensibilisation des personnels enseignants aux pratiques pédagogiques des deux niveaux, grâce à une **formation commune** ;
- l'organisation d'**échanges entre élèves** de l'école primaire et de l'enseignement secondaire ;
- **l'information et l'implication des parents**, en recourant en particulier à l'expérience des directeurs d'écoles primaires.

## Principes de mise en œuvre

La liaison école-collège pourrait se concevoir dans l'esprit de la politique de concertation menée au sein des réseaux d'enseignement prioritaire (REP), notamment de la démarche engagée dans le cadre des contrats de réussite.

Le concept de liaison doit se penser dans la **mise en commun des outils pédagogiques** (locaux, salles spécialisées...) **et des compétences**.

La coordination de travail des enseignants aura pour objectifs essentiels :

- de réfléchir collectivement aux démarches pédagogiques : approche communicative pour les langues vivantes, approche expérimentale pour les sciences (*La main à la pâte*), articulation entre les projets de lecture, écriture, expression orale et les apprentissages linguistiques nécessaires ;
- de **définir les savoirs et les compétences à acquérir en 6<sup>e</sup>**, ce qui constituera un outil de référence utile et motivant pour l'élève entrant au collège, et sans doute aussi pour celui de CM2 ;
- de **redonner du sens à l'aide apportée aux élèves en difficulté** ;
- de réfléchir, grâce à une lecture commune des programmes d'enseignement, aux articulations à mettre en place, aux méthodes de travail des élèves (exigence en matière de travail personnel en classe et à la maison, autonomie).

Ces objectifs peuvent être développés au cours de réunions de concertation, mais gagnent à être approfondis à l'occasion de stages de formation communs.

## Modalités de mise en œuvre

### Actions en direction des élèves

Tous les élèves de CM2 seront reçus à la fin du dernier trimestre pour une visite des locaux, pour une rencontre avec les enseignants et les membres de l'équipe éducative, pour qu'ils participent en petits groupes à des cours, dans une classe de 6<sup>e</sup>. Des actions pourront être organisées par des classes de 6<sup>e</sup>, mais également d'autres classes, à destination d'élèves de CM2, pour leur présenter le collège et son fonctionnement : expositions, brochures, vidéo, exposés...

On essaiera de favoriser des rencontres sportives ou culturelles (chorale, théâtre, lecture, tournois, cross...).

C'est également dans l'élaboration d'un projet pédagogique commun au premier et au second degré que la liaison CM2-6<sup>e</sup> trouverait une plus grande efficacité : défis lecture, défis maths, lectures à haute voix, activités autour du conte, récits oraux, pratiques artistiques communes, écritures collectives (histoires à épisodes via les TICE) ; ces activités, qui aboutissent de préférence à une production (une exposition, un livret, un recueil de poèmes illustrés, une représentation), peuvent être valorisées auprès des parents et des autres élèves.

### Actions en direction des parents

On communiquera aux parents les documents qui leur permettront d'être bien informés sur la démarche : projet d'établissement, récapitulatif des savoirs et des compétences à acquérir en classe de 6<sup>e</sup>, organigramme de l'établissement. On leur fera visiter les lieux, par exemple à l'occasion de la rencontre avec l'équipe pédagogique, à la rentrée.

Au cours du troisième trimestre, sera mise en place une réunion des parents d'élèves de 6<sup>e</sup> et de CM2 et des professeurs concernés.

### Actions en direction des professeurs

Avant la fin de l'année scolaire, dès réception des dossiers des élèves, une concertation concernant notamment l'accueil des élèves en difficulté peut être envisagée. Après l'évaluation de 6<sup>e</sup>, une seconde rencontre sera organisée, impliquant notamment l'ensemble des professeurs des écoles concernés, l'ensemble des professeurs principaux des classes de 6<sup>e</sup>, le chef d'établissement et le conseiller d'orientation, afin d'exploiter les évaluations nationales et d'en analyser en commun les résultats.

La liaison CM2-6<sup>e</sup> se concrétisera donc par une réflexion commune sur l'attitude des élèves face au travail, dans le projet de faire converger les principes d'exigence intellectuelle régissant en particulier des comportements responsables et solidaires.

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE GEORGES-BATAILLE,  
RIOM-ÈS-MONTAGNES  
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND*

### **Circonstances de l'action**

Deux éléments ont concouru à la mise en œuvre de cette action :

- la volonté de faire de l'utilisation de l'outil informatique un axe fort du projet d'établissement en l'intégrant aux activités pédagogiques et en développant le travail en équipe ;
- l'organisation d'un stage rassemblant les professeurs d'école et de collège, les instituteurs, la conseillère pédagogique et l'IEN de secteur afin de préparer un travail en commun autour des TICE.

### **Modalités de l'action**

Dans ce collège rural doté d'un équipement multimédia performant, un projet de journal édité sur internet a permis un travail commun entre professeurs du collège et des écoles.

Les élèves ont travaillé individuellement en salle multimédia, après définition, au sein de la classe, des critères communs de présentation des articles.

### **Intérêt pédagogique**

Cette action a été l'occasion pour les professeurs et les élèves de se former à l'utilisation des moyens multimédias, outils de documentation et de communication particulièrement pertinents dans les zones rurales isolées.

La réalisation d'un journal conduit les professeurs à un important travail de concertation, pour fixer les objectifs, les contenus, répartir les tâches.

En outre, elle est un moyen privilégié d'établir la communication entre école élémentaire et collège : elle a permis aux professeurs de se rendre compte de leur complémentarité et de mettre en place l'indispensable articulation entre les apprentissages des différents cycles.

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE MOLIÈRE, IVRY-SUR-SEINE  
ACADÉMIE DE CRÉTEIL*

### **Circonstances de l'action**

La liaison entre l'école et le collège a toujours été un axe du projet d'établissement. Lorsqu'en juin 1999 on engage une réflexion sur le collège des années 2000 et que l'on élabore un projet REP, est fixé un cadre donnant une plus grande cohérence aux différentes actions.

### **Modalités de mise en œuvre**

La préparation de la rentrée est un temps fort de cette liaison. En juin, les professeurs de CM2 et ceux du collège composent ensemble les classes de 6<sup>e</sup>, en veillant à maintenir l'hétérogénéité des niveaux.

À cette occasion, on repère les élèves qui bénéficieront d'une aide dès la rentrée. L'infirmière et l'assistante sociale sont impliquées dans ce travail.

La réunion de prérentrée commune est l'occasion d'un travail en atelier sur des thèmes

touchant l'articulation CM2-6<sup>e</sup> : ruptures et continuité dans les programmes, évaluation des élèves (évaluation nationale, nouveau bulletin trimestriel), livret d'accueil.

Des projets pédagogiques communs permettent de préparer tout au long de l'année l'accueil des élèves de CM2 au collège.

Les élèves de CM2 sont invités à fréquenter les salles informatiques, les salles de sciences du collège et le CDI.

Une correspondance scolaire s'établit entre les écoliers et les futurs collégiens qui interrogent leurs aînés sur la vie au collège, afin de préparer un livret d'accueil.

### **Intérêt pédagogique**

Ces projets communs sont facilités par des rencontres régulières, une relation personnalisée entre professeurs des deux niveaux. Ils autorisent une réflexion sur les pratiques de remédiation mises en œuvre tant en primaire qu'au collège et une analyse des effets constatés sur les progrès des élèves en difficulté.

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*DÉPARTEMENT DE CORSE DU SUD  
ACADÉMIE DE CORSE*

### **Circonstances de l'action**

Ce projet s'inscrit dans une action de formation regroupant tous les professeurs du cycle III et de 6<sup>e</sup> ; il est organisé dans le cadre du plan d'action départemental pluriannuel.

### **Modalités de l'action**

Dans chaque secteur de collège, il est prévu une session de formation d'une durée de deux jours.

Les travaux portent sur les thèmes suivants :

- analyse des résultats de l'évaluation de 6<sup>e</sup> ;
- échanges au sein de groupes de travail

réunissant les deux niveaux, permettant de croiser les expériences, les interrogations de chacun ;

- actions communes avec des élèves.

Un réseau de référents pour les écoles et pour les collèges a été constitué. Une journée de travail commun est organisée à leur intention, entre les sessions de formation, afin d'assurer la communication entre les départements.

### **Intérêt pédagogique**

Cette action a un effet d'impulsion important. Elle suscite ou renforce une dynamique d'échanges et favorise le travail en équipe des professeurs mais aussi des formateurs du premier et du second degré.

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE DEEYRE, LOOS  
ACADÉMIE DE LILLE*

### **Circonstances de l'action**

Les parents d'élèves de 6<sup>e</sup> ont souvent beaucoup de questions à poser sur le nouveau cadre scolaire de leur enfant ; ils ont besoin d'être rassurés et guidés.

Pour que les élèves puissent s'intégrer dans de bonnes conditions à la vie du collège, différentes activités sportives et ludiques sont mises en place, en liaison avec les parents et les élèves de 3<sup>e</sup>.

### **Modalités de l'action**

Au mois de juin, parents et futurs élèves de 6<sup>e</sup> sont invités au collège pour une première rencontre avec l'équipe éducative. Le jour de la rentrée, les parents assistent à

toute une journée de classe avec leur enfant. Dans le courant du mois de septembre, un voyage d'intégration de quarante-huit heures est organisé.

Des élèves de 3<sup>e</sup>, volontaires pour aider des élèves de 6<sup>e</sup>, participent à toutes ces initiatives et continuent à accompagner les élèves tout au long de l'année.

### **Intérêt pédagogique**

Grâce à cette dynamique conviviale engagée avec les parents, certains d'entre eux qui avaient perdu confiance dans l'école se réinvestissent dans la scolarité de leurs enfants et viennent plus facilement au collège.

À travers ces activités, les élèves apprennent à se connaître et commencent à constituer un groupe classe solidaire.

# Les heures de remise à niveau

## Caractéristiques essentielles

Les heures de remise à niveau en 6<sup>e</sup> sont destinées aux établissements accueillant des élèves qui connaissent des **difficultés scolaires particulièrement lourdes**, repérées **dès l'enseignement primaire**. Ces heures se distinguent du dispositif de consolidation par le public accueilli : il s'agit d'élèves qui ont de très grandes difficultés dans l'acquisition des savoirs fondamentaux.

## Principes de mise en œuvre

Les difficultés des élèves concernés et leur démotivation, analysées et identifiées en primaire par concertation entre les enseignants et les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), seront transmises aux enseignants du secondaire dans le cadre de la liaison CM2-6<sup>e</sup>. Il conviendra d'envisager **une pédagogie adaptée, en rupture avec les entrées précédemment proposées** et qui auront échoué à remobiliser l'élève.

## Modalités de mise en œuvre

Les élèves sont répartis entre les différentes divisions : ils ne doivent pas être regroupés dans une classe spécifique.

Ils sont réunis à certains moments de la semaine, par très petits groupes, pour l'aide particulière dont ils ont besoin.

Les heures de remise à niveau (six par semaine au maximum) sont incluses dans l'emploi du temps de 6<sup>e</sup> ; elles ne peuvent augmenter cet horaire que de deux heures au plus.

La remise à niveau est dispensée pendant les heures d'enseignement du groupe classe, de façon à éviter le surenseignement. Il s'agit en effet de proposer aux élèves en échec scolaire de surmon-

ter les obstacles qui, de façon radicale, les empêchent d'accéder normalement au savoir. Ultérieurement, on veillera à leur permettre un rattrapage des notions liées plus spécifiquement aux programmes, que les heures de remise à niveau leur auront rendues plus accessibles.

La remise à niveau est engagée dès le début de l'année scolaire.

Le résultat de l'évaluation nationale peut permettre d'affiner l'analyse des difficultés repérées, voire de modifier quelque peu la composition des groupes (par exemple en y ajoutant des élèves qui n'auraient pas été repérés à la fin du CM2).

L'organisation des heures de remise à niveau est modulée sur l'année (éventuellement par trimestre) ; les groupes, constitués en début d'année scolaire, sont « **à durée et à géométrie variables** » : des élèves peuvent en sortir (ou y entrer) en cours d'année selon l'évolution de leurs résultats.

Cette remise à niveau vise essentiellement la maîtrise du français et des mathématiques, mais des enseignants de toutes disciplines sont naturellement appelés à y intervenir, ainsi que les RASED. Le succès de cette mesure nécessite :

- la concertation de tous les enseignants ayant affaire aux élèves concernés. Sous l'impulsion du professeur principal, une véritable coordination est indispensable entre les enseignants responsables des heures de remise à niveau et ceux qui assurent les cours des groupes classes, notamment dans la perspective de la continuité des apprentissages ;
- un dialogue suivi avec les parents (ou les éducateurs) concernés ;
- son inscription dans la cohérence du projet d'établissement.

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE LECLERC, SCHILTIGHEIM  
ACADÉMIE DE STRASBOURG*

### Circonstances de l'action

Au cours des six premières semaines de la classe de 6<sup>e</sup>, les faibles lecteurs sont repérés de façon fine à partir de trois sources :

- l'évaluation nationale à l'entrée en 6<sup>e</sup>, qui permet de repérer les faibles pourcentages de réussite aux items de compréhension-lecture ;
- un test mis au point dans l'établissement pour mesurer la vitesse de lecture et la compréhension ;
- les observations du professeur de français

et des autres professeurs de la classe.

Ces renseignements croisés permettent d'avoir un profil assez précis de chaque élève faible lecteur.

### Modalités de l'action

Des groupes sont alors constitués de façon à créer une dynamique de travail et à favoriser l'activité de chaque élève. Pour cela, dans chaque groupe, sont mélangés des élèves de toutes les classes et sont associés des élèves très faibles lecteurs et des lecteurs un peu plus affirmés. Ce travail de sélection est indispensable à la bonne marche de l'étape suivante : la remise à niveau.





• • •

Cette remise à niveau donne lieu à des exercices variés, différents des exercices scolaires habituels, surprenants, parfois amusants. Les élèves sont ainsi sollicités en permanence soit de façon individuelle soit collectivement.

#### **Intérêt pédagogique**

L'évaluation se fait à deux niveaux. Le travail oral donne lieu à une évaluation instantanée (répétition, correction, mise en valeur des réussites). La lecture silencieuse

est évaluée à partir de questionnaires, textes à trous, etc. Ce travail est corrigé au cours de la séquence suivante.

La remise à niveau est une question complexe car on ne peut améliorer la lecture que si l'élève est motivé et prend conscience de ses possibilités. Le travail proposé a donc pour objectifs de mettre l'élève en confiance, de lui faire prendre conscience de son corps comme support de travail, de lui faire découvrir le plaisir d'apprendre.

### **EXEMPLE DE PRATIQUE**

*COLLÈGE EUGÈNE-LEROY, BERGERAC  
ACADÉMIE DE BORDEAUX*

#### **Circonstances de l'action**

Dix professeurs volontaires, de lettres, de mathématiques, d'éducation physique et sportive, d'histoire et géographie, d'arts plastiques, de sciences de la vie et de la Terre, assurent une heure de remise à niveau en classe de 6<sup>e</sup>. Il s'agit d'une heure comprise dans l'emploi du temps des élèves qui en ont besoin.

#### **Modalités de l'action**

Les groupes, issus d'au moins trois classes différentes, sont à très faible effectif. Les critères de constitution de ces groupes sont les évaluations de 6<sup>e</sup>. Les difficultés repérées sont exprimées en termes de compétences non maîtrisées (un travail plus affiné a été éla-

boré à partir des champs de compétences). Chaque groupe traite une difficulté ou une compétence de même nature.

Le temps passé sur la compétence à maîtriser est variable mais relativement court (quatre semaines au maximum).

En ce qui concerne la lecture, un logiciel « Lirebel » est utilisé comme outil support de travail.

#### **Intérêt pédagogique**

Cette remise à niveau s'effectue en relation avec les enseignants du cycle III du premier degré : réunions communes, travail commun sur les compétences du CM2 et de 6<sup>e</sup> pour établir une continuité dans la cohérence du parcours de l'élève.

Un livret de remise à niveau est élaboré pour chacun des élèves concernés.

*En raison de la nouveauté de ce dispositif, les exemples proposés ci-dessus ne prennent pas en compte toutes les caractéristiques de la démarche.*

*Cependant, telles qu'elles ont été menées, ces actions représentent des pistes à partir desquelles des projets pourront être imaginés, en conformité avec les principes fondateurs de la mesure.*

# L'heure de vie de classe

## Caractéristiques essentielles

L'objectif de l'heure de vie de classe est de **responsabiliser les élèves**.

Cette heure est le moment où peuvent être abordées, dans une perspective de régulation de la vie de la classe et à l'initiative des élèves ou des enseignants, toutes les questions les concernant en tant que membres de la « maison collège » : la démocratie au quotidien, les **droits et devoirs de chacun**, les problèmes d'incivilité et de violence...

## Principes de mise en œuvre

C'est l'occasion, pour les élèves, d'entrer dans le débat, dans **un temps d'écoute et de dialogue** : respect de la parole de l'autre, tour de parole, construction d'argumentation...

Cette heure est le lieu d'apprentissage des méthodes et règles du travail collectif.

Il reviendra ainsi aux professeurs de mettre les

élèves en situation de débat organisé en leurs distribuant les rôles de président, de secrétaire de séance, de rapporteur...

L'usage qui sera fait de cette heure variera en fonction du niveau : par exemple, intégration et dialogue en 6<sup>e</sup>, orientation en 3<sup>e</sup>.

## Modalités de mise en œuvre

Une heure de vie de classe figurera obligatoirement, tous les quinze jours en moyenne, dans l'emploi du temps des élèves, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

L'organisation de cette heure est confiée au professeur principal qui en est responsable dans le cadre de ses attributions.

D'autres adultes peuvent être invités à intervenir, en particulier à l'occasion des élections, du bilan des conseils de classes, de la mise en place et du suivi de l'aide au travail : par exemple les personnels « vie scolaire », le conseiller d'orientation psychologue.

## EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE ROMAIN-ROLLAND, SOYAUX  
ACADÉMIE DE POITIERS*

### Circonstances de l'action

Depuis la rentrée 1996, dans chaque classe, un bureau élu de quatre élèves est chargé d'animer l'heure de vie de classe en présence du professeur principal, personne ressource et référent.

Les débats sont consignés sur un cahier spécifique.

En début d'année, cette heure permet de préparer les élections des délégués. Par la suite, ces temps de réflexion collectifs sont utiles à la gestion des conflits, à l'élaboration des règles de vie dans la classe, à la liaison avec différentes instances : administration, conseil des délégués, foyer socio-éducatif, conseil de classe.

### Modalités de l'action

Le respect et l'écoute de l'autre sont difficiles à mettre en pratique ; il faut parfois scinder la classe en deux.

En 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> la gestion de la prise de parole en groupe n'est pas aisée, les discussions parfois confuses révèlent la nécessité de l'apprentissage du débat contradictoire.

En 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>, en revanche, apparaît clairement la volonté d'analyser pour construire, d'avancer progressivement vers des solutions. Ainsi les élèves de 3<sup>e</sup> ont-ils proposé un projet de stages de découverte du monde professionnel qui a été voté au conseil d'administration.

### Intérêt pédagogique

Les élèves apprécient ces moments de grande liberté d'expression, ils les trouvent nécessaires. Les thèmes qu'on leur propose d'aborder leur permettent de découvrir comment, à l'intérieur de l'établissement, s'exercent leurs droits et leurs devoirs.

Cependant, ces heures ne sont pas toujours faciles à gérer pour les enseignants ; ils peuvent en effet être confrontés à des situations qui les interrogent. Dans un conflit entre la classe et un collègue, quelle position doivent-ils prendre ? Dans un débat entre élèves, comment doivent-ils intervenir ?

L'important, c'est que peu à peu le rôle des professeurs a évolué : en choisissant d'agir dans des situations concrètes, ils ont appris à initier leurs élèves au débat grandeur nature ; ceux-ci sauront bientôt utiliser réellement un espace de liberté d'expression dans le contexte particulier du groupe.

# Le tutorat

## Caractéristiques essentielles

Le tutorat est un dispositif particulièrement bien adapté aux élèves en difficulté.

C'est aussi un dispositif opérationnel auquel peuvent recourir **tous les élèves de l'établissement qui en éprouvent le besoin**, soit clairement exprimé, soit décelé par l'équipe pédagogique. Le tutorat ne cherche pas seulement à faire que l'élève soit en mesure de répondre à ce que l'école exige de lui mais vise à une meilleure intégration de l'élève au collège. Il propose à la fois une aide centrée sur les démarches d'apprentissage et une aide éducative qui responsabilise l'élève dans sa relation aux autres (adultes et élèves), qui lui permet de donner sens à ce qu'il fait et favorise le plaisir de travailler au collège. Dans la mesure du possible, on laissera à l'élève le choix de son tuteur.

## Principes de mise en œuvre

Un travail préalable approfondi est nécessaire pour déterminer les besoins de l'élève.

Les tuteurs sont des adultes volontaires de l'établissement, tous les personnels de l'établissement pouvant être tuteurs (conseiller principal d'éducation, documentaliste, ATOSS, enseignants...).

Nouvelle forme de travail auprès de l'élève, le tutorat requiert des **compétences humaines et relationnelles spécifiques** chez les tuteurs. Il nécessite des temps de réflexion commune.

Un tutorat d'équipe peut également être envisagé. Le tutorat n'est assimilable à aucune des fonctions déjà existantes dans les établissements scolaires ; il offre **un nouveau mode de relations et d'aide**.

## Modalités de mise en œuvre

Les entretiens sont **individualisés** et permettent un **temps privilégié d'écoute**. C'est l'occasion pour l'élève de faire le point, de se voir d'une autre façon (prise de conscience de ses habitudes de travail, découverte de relations entre des activités

scolaires dont il ne perçoit pas toujours les tenants et les aboutissants). C'est aussi l'occasion pour le professeur, quand il est tuteur, de voir les élèves sous un autre jour, d'avoir notamment une meilleure compréhension de la manière dont ceux-ci abordent les tâches et les situations scolaires.

Selon les compétences du tuteur, le profil de l'élève et la situation qu'il vit, ces entretiens peuvent être à dominante pédagogique (aide dans l'organisation du travail et la gestion du temps, soutien méthodologique) ou constituer un temps d'écoute et de médiation par rapport à des problèmes de motivation, de relation, de difficultés affectives à l'égard des tâches scolaires.

Le tutorat devra se développer dans un lieu propice à la communication, au sein de l'établissement.

La concertation sera nécessaire entre les tuteurs de l'établissement, entre le tuteur d'un élève et l'équipe pédagogique qui en a la charge.

Le tutorat est en effet destiné à favoriser la cohérence de la formation de l'élève ; il n'est pas une fonction isolée mais doit être l'occasion d'échanges entre les différents membres de la communauté éducative. Il fait écho aux autres moments de la vie scolaire et nécessite notamment de réfléchir aux conditions et aux obstacles à l'émergence du projet personnel de l'élève dans le fonctionnement de l'établissement et dans les modalités pédagogiques. Le tutorat est ainsi une nouvelle fonction qui permet un décloisonnement des rôles et des fonctions à l'intérieur de l'établissement : d'une part les adultes référents peuvent appartenir à toutes les catégories de personnel et d'autre part il favorise la concertation entre les différents professionnels (personnel éducatif, de santé, et professeurs). Le tuteur devra, si nécessaire, alerter les personnels compétents (conseiller d'orientation psychologue, médecin scolaire, assistante sociale, CMPP...) sans chercher surtout à se substituer à eux.

### EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE DE LA HAUTE-VEZOUZE,  
CIREY-SUR-VEZOUZE  
ACADÉMIE DE NANCY-METZ – ZEP*

#### Circonstances de l'action

En 1996-1997, les élèves ont élaboré une charte de la vie scolaire, qui évoque notamment la question de l'accompagnement et du suivi individualisé au collège.

C'est dans le prolongement de ces observations que l'année suivante a été mis en place le tutorat. L'objectif est de favoriser des rencontres individuelles entre les élèves et le « référent » qu'ils se sont choisis.

#### Modalités de l'action

Cette action a été mise en place sur la base du bénévolat et se déroule hors des cours.

En début d'année, chaque élève dresse une liste de trois personnes (enseignant – de sa classe ou non –, documentaliste...) parmi lesquelles il souhaiterait voir désigner son tuteur. C'est finalement le principal qui le lui attribue, en faisant en sorte de respecter ses vœux et d'équilibrer le nombre d'élèves et leurs « difficultés » par adulte (chacun est le tuteur d'en moyenne huit à douze élèves). Chaque tuteur prend en charge les modalités de fonctionnement des rencontres dont l'opportunité est laissée à l'appréciation des uns et des autres.

#### **Intérêt pédagogique**

Ces rencontres permettent un dialogue sur la scolarité de l'élève, sur ses réussites, ses difficultés, ses projets, etc. Elles ménagent un temps de suivi et de conseil.

Depuis la mise en place de cette action, le nombre et la fréquence des problèmes de comportement ont diminué. Une modification d'attitude dans certaines disciplines et une progression, parfois spectaculaire, des résultats ont pu être observées.

Les appréciations portées sur les bulletins, lors des conseils de classes, s'en trouvent améliorées.

### **EXEMPLE DE PRATIQUE**

*COLLÈGE LE CHAPITRE, CHENOVE  
ACADÉMIE DE DIJON*

#### **Circonstances et modalités de l'action**

Les élèves sont reçus individuellement en entretien afin d'évaluer chaque situation particulière.

Cette phase d'écoute et d'exploration révèle ainsi un besoin d'assistance qui peut prendre différentes formes : suivi pédagogique sur une ou deux matières, aide aux devoirs et à la méthodologie, écoute régulière pour permettre à l'élève de faire des bilans, de construire un projet mais aussi de mieux gérer ses conflits éventuels avec ses professeurs.

Garant d'un suivi sérieux de l'élève, le tuteur doit s'appuyer sur une concertation régulière avec l'équipe enseignante mais aussi avec d'autres partenaires :

– au collège, assistante sociale, aides-éducateurs, équipe de direction, conseillers principaux d'éducation, conseillère d'orientation ;  
– à l'extérieur, assistante sociale de secteur, parents, brigade des mineurs, CMPP, autres collèges, entreprises...

#### **Intérêt pédagogique**

Les concertations permettent de mettre en cohérence les réponses de l'équipe éducative avec le comportement de l'élève ; des réajustements ont ainsi pu être opérés. Par ailleurs, les enseignants, tenus régulièrement informés du contexte particulier de chaque élève en difficulté, sont à même de mieux comprendre et d'accepter ses écarts de conduite.

Le tutorat est une fonction qui doit s'adapter à chaque situation.

### **EXEMPLE DE PRATIQUE**

*COLLÈGE JEAN-VILAR, VILLETANEUSE  
ACADÉMIE DE CRÉTEIL*

#### **Circonstances de l'action**

La recrudescence de dégradations et d'agressions verbales et physiques au collège Jean-Vilar a conduit les équipes pédagogiques à demander un stage d'établissement sur la violence. À la suite de la présentation d'une expérience de tutorat au collège Pablo-Picasso de Montfermeil, des professeurs décident d'engager une action semblable auprès de leurs élèves en grande difficulté.

#### **Modalités et intérêt pédagogique de l'action**

Le tutorat est ainsi assuré par un professeur volontaire qui prend en charge de deux à quatre élèves.

À terme, cette action préviendra l'ensemble des comportements destructeurs que l'élève en échec scolaire dirige non seulement contre son groupe classe et la communauté éducative, mais encore contre lui-même : manque d'attention, absences, passivité, attitude verbale ou gestuelle de rejet et d'opposition, manifestations d'influence des codes de la cité.

*COLLÈGE BELLEFONTAINE, TOULOUSE  
ACADÉMIE DE TOULOUSE*

**Circonstances de l'action**

Dans une classe de 6<sup>e</sup>, le professeur principal, après plusieurs tentatives infructueuses pour résoudre les problèmes posés par le comportement de certains élèves, organise avec le principal adjoint un suivi individualisé pour ces élèves.

Un groupe d'adultes référents (la conseillère principale d'éducation, l'assistante sociale, deux enseignants, une documentaliste, la secrétaire d'intendance, le principal adjoint, le professeur principal de la classe) est alors constitué, à partir de critères reconnus de professionnalisme dans la relation : capacité d'écoute, de compréhension, de dialogue.

Une fois le groupe constitué, une réunion permet de définir les caractéris-

tiques de cet accompagnement et les modalités de l'action.

**Modalités de l'action**

Les rencontres sont hebdomadaires et se déroulent dans un bureau ou dans une salle de classe.

Il s'agit, au cours de ces rencontres, de faire émerger les centres d'intérêt de l'élève, de le mettre en confiance, de libérer sa parole. Des réunions de régulation ont permis à chaque tuteur de s'exprimer sur l'évolution de son travail auprès de son protégé.

Les familles ont été informées sur les raisons et les objectifs de cet accompagnement.

**Intérêt pédagogique**

Petit à petit, les élèves ont repris confiance en eux, se sont extériorisés ; ils sont aujourd'hui davantage impliqués dans la classe et dans la vie du collège.

# Les groupes nouvelles technologies appliquées

## Caractéristiques essentielles

Il s'agit de groupes qui réunissent des élèves de 4<sup>e</sup>, motivés par la **réalisation de projets** impliquant les nouvelles technologies, en relation avec d'autres disciplines.

## Principes de mise en œuvre

Ces groupes sont ouverts à tous les élèves intéressés par les nouvelles technologies, et notamment celles de l'information et de la communication. Dès lors qu'elles sont appliquées, les nouvelles technologies peuvent concerner **l'ensemble des disciplines** ; on n'exigera donc pas du professeur de technologie, certes garant de la réalisation du projet, à toutes les étapes de la production, qu'il en soit nécessairement l'instigateur ou le seul acteur.

Organisés autour d'un projet de production d'objets assistée par ordinateur, les groupes NTA peuvent particulièrement bien convenir aux élèves réticents à une pédagogie trop abstraite.

Dans ce cadre, l'élève peut être conduit :

- à la réalisation d'un objet technique : cadran équatorial, capteur d'humidité pour les plantations, mini-station météo... ;
- à la production d'un service : création, en relation avec d'autres collègues, d'un site web permettant d'accéder à des données climatiques ; inscription, sur le site web du collège, d'une présentation des activités et des métiers d'une entreprise de la région... ;
- à la recherche et au traitement de l'information : création et inscription, sur le site web du collège, d'hyperfiches relatives à des systèmes automatisés réels - schémas animés, maquette virtuelle...

## Modalités de mise en œuvre

Il est souhaitable que les groupes NTA réunissent des **élèves appartenant à différentes divisions**.

Leur mise en place ne nécessite pas d'équipement autre que celui prévu pour les enseignements de tronc commun.

### EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE FRANÇOIS-COUPERIN,  
FONTAINEBLEAU  
ACADÉMIE DE CRÉTEIL*

#### Circonstances de l'action

Le jumelage du collège avec le château de Fontainebleau a donné lieu à un travail de recherche interdisciplinaire qui a abouti à la réalisation d'un jeu interactif sur cédérom.

Cette action a été réalisée par un groupe d'élèves volontaires, de niveaux hétérogènes, issus de différentes classes de 4<sup>e</sup>.

Coordonnée par le professeur de technologie, elle a impliqué trois autres disciplines : français, histoire et éducation musicale.

#### Modalités de l'action

Le projet est défini par un cahier des charges précis : cédérom, principe du jeu - on retient la forme d'un questionnaire -, plaquette...

L'architecture générale du jeu est préparée avec le professeur de technologie : organisation, mise en page...

Les élèves vont participer aux différents ateliers de découverte que l'on propose au château de Fontainebleau. À la suite de cette visite, seront choisis les thèmes qui regrou-

peront les questions du jeu : construction du château, mythologie, fastes de la Cour...

Puis les questions elles-mêmes seront préparées, ainsi que les reproductions ou photographies qui les illustreront.

Cette action a nécessité des réunions régulières de l'équipe de professeurs. Car il fallait en préciser l'objectif principal, mais aussi les objectifs pédagogiques par matière, en faisant en sorte d'en exploiter au mieux la caractéristique pluridisciplinaire.

#### Intérêt pédagogique

Le cédérom qu'a réalisé le collège François-Couperin s'inscrit dans le prolongement d'un geste de communication « immédiate », concrètement engagée au service des autres élèves ou même de quiconque souhaiterait mieux connaître le prestigieux château de Fontainebleau. L'étude préliminaire, les recherches préalables et la réalisation du projet ont trouvé dans cette utilité concrète une justification grande nature, une cohérence dont il convient de souligner l'importance : l'implication d'un projet comme celui-ci dans une problématique réelle a sans doute garanti une adhésion plus ferme des élèves.

# Les travaux croisés

## Caractéristiques essentielles

Les travaux croisés s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la classe de 4<sup>e</sup>. Ils constituent une **réelle activité d'apprentissage** et portent uniquement sur certains points du programme des disciplines enseignées en 4<sup>e</sup>. Cette attention particulière aux contenus d'enseignement doit éviter toute dérive vers des activités de type périscolaire.

Ce sont des travaux qui impliquent obligatoirement **plusieurs disciplines** et qui doivent aboutir, pour chaque élève, à une **production personnelle**. Cette production peut s'inscrire dans la cohérence d'un travail de groupe.

On fera en sorte que **l'autonomie de l'élève** puisse se manifester :

- dans la conception du projet, à partir des thèmes proposés par les équipes de professeurs ;
- dans les recherches documentaires liées à sa réalisation ;
- dans sa capacité à s'investir durablement dans ce travail, en l'intégrant éventuellement à une production collective.

## Principes de mise en œuvre

Les travaux croisés sont obligatoires pour **tous les élèves de 4<sup>e</sup>** de collège à compter de la rentrée 2000.

Ils peuvent prendre la forme d'un travail collectif, en groupe restreint : création de jeux

éducatifs, de cédérom, production artistique, ou individuel : mémoire, montage photographique, audiovisuel. L'évaluation de la production et/ou de la démarche sera prise en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet.

Un dispositif qui permettrait, dans le cadre du contrôle continu, une « soutenance » à l'oral, devant des enseignants de l'établissement, d'un travail pluridisciplinaire, individuel ou collectif, est une piste à suivre.

On veillera à ce qu'aucune discipline impliquée dans un travail croisé ne soit instrumentalisée par les autres.

Les professeurs guideront les élèves dans la réalisation de leur projet, en confortant autant que possible les démarches autonomes.

## Modalités de mise en œuvre

Les travaux croisés seront organisés sur le temps d'enseignement prévu par l'arrêté horaire du cycle central.

Chaque élève peut éventuellement réaliser plusieurs travaux croisés successifs dans l'année.

Les travaux croisés ne donnent pas lieu à la constitution de classes « à dominante » : les élèves peuvent être regroupés temporairement en fonction des besoins ponctuels que les différentes phases de la réalisation du projet feront apparaître.

### EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE ROBERT-DOISNEAU, ITTEVILLE  
ACADÉMIE DE VERSAILLES*

#### Circonstances de l'action

Trois disciplines – mathématiques, éducation physique et sportive et sciences de la vie et de la Terre – s'associent sur un projet scientifique qui a pour objectif l'amélioration des performances physiques.

Le libellé exact est le suivant : « à partir de l'outil mathématique, créer et analyser les données liées aux performances physiques, les mettre en pratique par l'entraînement et comprendre les mécanismes physiologiques qui interviennent ».

#### Modalités de l'action

Les élèves d'un même parcours proviennent de classes différentes. Une plage de deux heures, prévue à l'emploi du temps

de toutes les classes de 4<sup>e</sup>, permet d'assurer la mise en œuvre de chaque phase, quelle que soit sa durée, à quelque moment qu'elle se place dans l'année scolaire. Certains travaux ne durent en effet qu'un trimestre, d'autres se prolongent toute l'année à raison d'une à deux heures par semaine.

Le déroulement se fait sur vingt-quatre séances où alternent éducation physique et sportive, mathématiques, sciences de la vie et de la Terre.

Les activités conçues dans le cadre de ce travail s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'apprentissage des disciplines concernées :

- éducation physique et sportive : développer la connaissance de soi, respecter les allures calculées en fonction des possibilités de chacun, établir un plan d'entraî-



nement à partir des capacités évaluées ;

- mathématiques : calculer le volume maximum d'oxygène utilisable pendant l'effort, mettre au point le plan d'entraînement, soit procéder à des calculs d'écart et à une représentation des performances de la classe, à l'aide de l'outil informatique.
- sciences de la vie et de la Terre : approfondir la compréhension des mécanismes physiologiques en mettant en relation

échanges gazeux et ventilation pulmonaire, augmentation des fréquences cardiaques et respiratoires, soit procéder par démarche expérimentale.

**Intérêt pédagogique**

Ce travail implique de passer par le détour de l'activité concrète pour aborder l'apprentissage de notions scientifiques abstraites. C'est l'illustration d'une construction de démarche expérimentale.

*En raison de la nouveauté de ce dispositif, l'exemple proposé ci-dessus ne prend pas en compte toutes les caractéristiques de la démarche.*

*Cependant, telle qu'elle a été menée, cette action représente des pistes à partir desquelles des projets pourront être imaginés, en conformité avec les principes fondateurs de la mesure.*



# Les nouveaux bulletins trimestriels

## Caractéristiques essentielles

Tel qu'il a été défini dans le *BO* n° 28 du 15 juillet 1999, le nouveau bulletin trimestriel est un outil qui permettra aux équipes éducatives d'harmoniser une démarche pédagogique renouvelée avec la tâche exigeante et délicate d'évaluer et d'apprécier le travail des élèves. La nouvelle structure de ce bulletin permet de rompre avec l'évaluation-sanction traditionnelle, peu nuancée et le plus souvent démobilisatrice. Le professeur y trouvera l'espace nécessaire à des commentaires constructifs, qui préserveront notamment la motivation de l'élève à progresser et à atteindre les objectifs de son projet personnel.

## Principes de mise en œuvre

S'agissant des performances scolaires, les informations portées sur le bulletin doivent être suffisamment précises et complètes. Ainsi, pour les notes trimestrielles, il faudra distinguer les notes obtenues à l'oral et à l'écrit et, pour ces dernières, indiquer à combien de contrôles et de devoirs elles correspondent. L'évaluation de l'oral portera sur des compétences précises et pas seulement sur la participation de l'élève. Pour chaque discipline, on fera figurer la note moyenne de la classe

ainsi que les notes minimale et maximale attribuées aux élèves.

Apprécier de façon équitable l'investissement personnel de l'élève doit conduire à prendre en compte des compétences qui ne portent pas directement sur les performances scolaires : sens de l'initiative, autonomie, prise de responsabilité, efforts réellement consentis.

Les commentaires relatifs à chaque élève devront donc comporter non seulement une appréciation sur ses performances scolaires, valorisant ses points forts et l'encourageant à progresser, mais encore des conseils précis sur les moyens d'améliorer ses résultats.

## Modalités de mise en œuvre

Les appréciations portées sur le bulletin trimestriel seront ainsi suffisamment détaillées et nuancées, et respectueuses de la personne de l'élève. On bannira tout vocabulaire trop vague (« peut mieux faire », « moyen »), réducteur (« faible », « insuffisant ») voire humiliant (« inexistant », « nul », « terne »), qui n'aide aucunement l'élève.

Retrouvant pleinement son rôle éducatif, le bulletin trimestriel pourra faire l'objet d'une analyse au cours d'un entretien avec l'élève, éventuellement en présence des parents.

### EXEMPLE DE PRATIQUE

*COLLÈGE JEAN-MOULIN  
VERRIÈRES-LE-BUISSON  
ACADÉMIE DE VERSAILLES*

#### Circonstances de l'action

Après une première expérimentation de l'informatisation des conseils de classe et des bulletins, menée au troisième trimestre de l'année scolaire 1998-1999, il a été décidé d'en adopter définitivement l'emploi dès la rentrée 1999-2000.

Il apparaît très vite que les nouvelles manières d'appréhender l'évaluation proposées par le nouveau bulletin trimestriel coïncident avec celles d'un conseil de classe au déroulement renouvelé : dans les deux circonstances, il s'agit d'apprécier plus finement et plus équitablement le travail et les résultats des élèves, de façon à ce que chacun d'entre eux puisse en tirer le meilleur profit.

#### Modalités de l'action

Les années précédentes, l'équipe de direction, lors de la synthèse du conseil de classe, avait pour principe de solliciter de l'équipe pédagogique un avis sur le niveau atteint par l'élève, son évolution, et les conseils à lui donner.

Dorénavant, ces trois points ne seront plus seulement développés dans le commentaire de synthèse de chaque bulletin, ils le seront également pour chaque discipline.

La première colonne comporte essentiellement une appréciation sur le niveau atteint. Celle-ci, à terme, tiendra compte des notes obtenues à l'oral et à l'écrit.

La deuxième fait apparaître l'attitude face au travail.

La troisième donne à l'élève un conseil personnalisé pour progresser.





### **Intérêt pédagogique**

Cette action montre comment les équipes pédagogiques ont su trouver, dans la structure du nouveau bulletin trimestriel, un espace adéquat à la mise en œuvre de leurs pratiques d'évaluation renouvelées.

En s'efforçant de distinguer les résultats obtenus et l'attitude face au travail, en faisant émerger l'appréciation de l'oral,

les professeurs s'inscrivent dans une démarche d'évaluation plurielle aux vertus formatives.

Le compte rendu trimestriel devient plus lisible. Mieux informés, parents et élèves apprécieront une communication de meilleure qualité et s'impliqueront davantage au sein des instances du collège, et en particulier du conseil de classe.

# Fiche descriptive d'action

Les équipes qui le souhaitent sont invitées à décrire un ou deux exemples de mise en œuvre des mesures pour le collège des années 2000. Les expériences les plus significatives feront l'objet d'une publication diffusée à l'ensemble des collègues avant la fin de l'année scolaire. Plutôt que des initiatives exceptionnelles dont la réussite repose sur un ensemble de facteurs favorables ou sur les qualités et le dévouement de certains acteurs, il s'agit de retracer des actions pouvant être adaptées par d'autres équipes. Vous trouverez ci-après une fiche destinée à faciliter la relation de votre ou de vos expériences (une fiche par action).



La description de votre action pourra porter sur une des mesures proposées ci-dessous ou éventuellement sur un autre thème. Il vous appartient de développer, dans le cadre des rubriques offertes, ce qui vous paraît le plus pertinent pour la compréhension de votre action.

### 1) Mesure visée par l'action

Heures de remise à niveau en 6 <sup>e</sup> ..... <input type="checkbox"/> Aide individualisée en 5 <sup>e</sup> ..... <input type="checkbox"/>	Apprentissage de l'oral <input type="checkbox"/>	Des ateliers/lecture pour tous ..... <input type="checkbox"/>	Tutorat de l'élève par un adulte référent ..... <input type="checkbox"/>
Liaison CM2-6 <sup>e</sup> ..... <input type="checkbox"/>	Heure de vie de classe <input type="checkbox"/>	Travaux croisés en 4 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/>	Nouvelles technologies appliquées (NTA) ..... <input type="checkbox"/>
Éducation à l'image <input type="checkbox"/>	Les nouveaux bulletins trimestriels <input type="checkbox"/>	Autre ..... <input type="checkbox"/> Préciser la mesure :	

2) Date du démarrage de l'action :

Durée prévue :

### 3) Elèves bénéficiaires de la mesure

<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau(x) concerné(s) :</li><li>• Nombre d'élèves concernés :</li><li>• La mesure concerne</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- tous les élèves du même groupe-classe :</li><li>- des élèves issus de plusieurs classes (préciser la taille des groupes) :</li><li>- autre (à préciser) :</li></ul>
--	---

### 4) Préciser les personnels et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la mesure

<ul style="list-style-type: none"><li>• Enseignants (du premier degré, de SEGPA, du second degré en précisant les disciplines) :</li><li>• Personnels de direction, d'éducation, documentaliste, ATOSS, autres (à préciser) :</li><li>• Partenaires (préciser) :</li></ul>
--



**5) Description synthétique du contenu et des modalités de l'action**

**6) Pourquoi cette action a-t-elle été mise en place ? Quels sont les résultats observés ?  
Préciser les critères et les modalités d'évaluation de l'action**



7) Dans la mise en œuvre de l'action, quels ont été les éléments facilitateurs, les obstacles ?  
Qu'est-ce qui vous paraît décisif pour la réussite de l'action ?

**8) Observations éventuelles**

Nom et adresse du collège :

  
  
  
  
  

Nombre total d'élèves :

  

Situation :

- Milieu : rural - urbain — périurbain
- ZEP - sensible

Nom et téléphone du principal de collège :

  
  
  
  

Nom et téléphone du responsable de l'action :

**Fiche à retourner par la voie hiérarchique avant le 5 février 2000  
au Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie  
Direction de l'Enseignement scolaire  
Bureau des collèges (DESCO A2)  
107, rue de Grenelle 75007 PARIS**

# Réforme

## du collège des années 2000: actions mises en place

(Supplément au BO n° 23 du 10 juin 1999)

- Anticiper en primaire
- Liaison CM2-6°
- Création d'heures de remise à niveau en 6° et 5°
- Le journal du collégien en 6°
- Tutorat de l'élève par un adulte référent
- Étendre les groupes nouvelles technologies appliquées
- Scolarisation des élèves handicapés
- Positiver l'orientation des élèves après la 3°
- Évolution des SEGPA
- Le dispositif d'aide et de soutien en 4°
- La classe de 3° d'insertion
- Bulletins trimestriels modifiés et création d'un livret des compétences
- Travaux croisés, réalisations pluridisciplinaires en 4°
- Donner à tous accès à la micro-informatique
- Des ateliers lecture pour tous
- L'apprentissage de l'oral
- Études dirigées en 6° et 5°
- Éducation à l'image
- Heures d'éducation à la santé/sexualité
- Pôles d'excellence dans les REP et les ZEP
- Regroupement des disciplines expérimentales
- Moduler la durée des cours en fonction des exercices et disciplines
- Un professeur coordinateur par niveau
- Heure de vie et de classe
- Une charte de qualité pour les collèges
- Une salle à soi pour chaque classe de 6°
- Formation des délégués-élèves
- Lieux d'écoute
- Lutte contre les violences
- Travail sur le règlement intérieur et charte des droits et devoirs
- Réduction de la taille des établissements
- Développement des internats et des foyers du collégien
- Une rencontre par trimestre avec les parents
- Renforcement du rôle des infirmières
- Définition des compétences communes
- Formation initiale et continue des professeurs
- Observatoires académiques des pratiques pédagogiques
- Le site internet, un pôle ressource documentaire au service des enseignants
- L'accompagnement pédagogique des enseignants
- L'audit des établissements





Impression T.L.I.  
Tél. : 02 38 97 29 72